

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 février 2020

Séance plénière du 10 février 2020

La plénière du CESER se déroulera dans l'hémicycle du Conseil régional, le **lundi 10 février de 9h30 à 18h00**.

Au cours de cette séance plénière, le CESER présentera deux rapports d'autosaisine et une contribution :

- **Le virage numérique dans les TPE** : la transition numérique est incontournable pour la compétitivité et le développement des entreprises et associations régionales. De par leurs usages, les outils numériques transforment en profondeur les métiers et requièrent l'adaptation des compétences des salariés ainsi que des organisations. Les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs sont accompagnés par diverses initiatives nationales et régionales. Dans son rapport, le CESER propose 11 préconisations visant à répondre à 8 freins essentiels bloquant le virage numérique dans les petites structures économiques.

Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves HUMBERT

- **L'ouverture à la concurrence des TER en Centre-Val de Loire** : la contribution du CESER a pour but d'alimenter les réflexions de l'Exécutif régional dans la perspective de l'ouverture possible à la concurrence et les conséquences prévisibles dans le transport régional de voyageurs. Cette mise en concurrence est obligatoire à partir de décembre 2023. Le CESER établit des points de vigilance et des prérequis pour un service optimum à destination des usagers.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BROSSIER

- **Contribution au CPER** : les nouveaux Contrats de Plan État-Région 2021/2027 sont en cours de préparation. Le CESER a la volonté de participer à une démarche de co-construction du CPER avec l'État et le Conseil régional. Cependant, il regrette de ne pas disposer d'un bilan du contrat en cours et que le volet « mobilités » ne soit pas intégré aux négociations. À partir des trois axes définis, le CESER émet des propositions de projets pouvant être inscrits dans ce cadre.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

Deux avis seront rendus en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Nouvelle compétence Orientation – Information sur les métiers** : la Région établit une stratégie de l'information et de l'orientation pour répondre à la nouvelle compétence qui lui est confiée. Celle-ci vise à donner une représentation des métiers et des formations plus proche de la réalité dans le cadre de la « Fabrique de l'Orientation ». Le CESER sera attentif aux modalités de mise en œuvre des actions envisagées dans le cadre de la convention passée avec l'Éducation nationale.

Rapporteuse : Madame Bernadette MOULIN

- **Économie et numérique** : la numérisation de l'économie est un enjeu majeur pour les entreprises régionales de production et de services. Le CESER apprécie les dispositifs en lien avec l'économie et les professionnels du numérique d'une part, et les initiatives favorisant la transition numérique pour l'intégralité des entreprises d'autre part même s'ils demeurent peu connus. De plus, il regrette que le point essentiel de l'accès au haut-débit dans les territoires ne soit pas traité.

Rapporteur : Monsieur Patrick UGARTE

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@centrevaledoire.fr